



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes



www.sepanso40.fr

Cagnotte, le 8 mai 2017

Monsieur Jean-Louis LEVET
Commissaire enquêteur
Mairie – 30 route de Pontenx
40200 SAINT-PAUL EN BORN

Transmission électronique : mairie.stpaulenborn@wanadoo.fr

Objet : Enquête publique (du 24 avril au 24 mai 2017) préalable à la délivrance d'une autorisation unique pour l'aménagement d'un merlon de protection contre les inondations sur le pourtour du camping « La Clairière » à St Paul-en-Born
Demandeur : Camping « La Clairière »

Cabinet d'étude : SARL Rivière environnement et Ingeau (*pour l'étude hydraulique*)

I - Contexte :

Sauf erreur de notre part, la date de création du camping n'est pas indiquée dans le dossier.

Le camping et son terrain ont été achetés à la Commune en 2006.

Il est longé par un chemin d'un itinéraire de St Jacques de Compostelle.

Les 3,5ha du camping (pour 550 personnes) sont situés à l'intérieur du confluent entre le ruisseau des Forges de Pontenx-les-Forges nommé en amont "Canteloup" et du petit ruisseau du Miquéou dans lequel remontent les eaux de crue.

Un merlon (butte de sable de 1mètre de haut couvert d'une natte de coco végétalisée) a été construit en urgence suite aux inondations de juin 2013 et février 2014 sur la berge des cours d'eau et le pourtour du terrain du camping (autorisation DDTM du 12 février 2014).

Le terrain d'altitude de 11 mètres est légendé marécageux sur la carte IGN 25000ème.

Cette enquête publique de 2017 a pour but d'officialiser la construction du merlon et d'en analyser l'impact sur l'environnement.

Le danger n'est pas léthal pour les estivants car la montée des eaux est lente et fait suite à plusieurs jours de pluie à une occurrence tous les deux à cinq ans.

Le camping a toujours fonctionné avec ce risque, page 9, notamment tant que seulement des tentes en toile et des caravanes y étaient installées.

.../...

II - Evolution après rachat en 2006 par le propriétaire et gérant, et avis de la Fédération SEPANSO Landes

L'implantation de mobile homes sédentaires a rendu les inondations très impactantes pour le matériel et sont devenues moins admissibles pour les usagers.

Il est regrettable qu'à l'époque de cette évolution la nécessité de déplacer ce camping vers une zone non inondable n'ait pas été reconnue.

On aurait évité « la perte » de 3,5 ha de zone humide.

La Fédération SEPANSO Landes déplore, une fois de plus, la politique du fait accompli.

Elle fait le constat que la richesse du patrimoine naturel est encore ramenée au rang de seconde voire dernière préoccupation. Le pilier environnemental du développement durable est une nouvelle fois négligé.

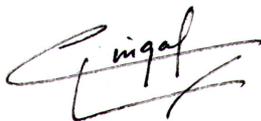
III – Conclusion :

La Fédération SEPANSO Landes demande :

- 1) que le volume (hauteur/largeur) du merlon ne soit jamais augmenté ;
- 2) que l'existence de ce merlon ne soit pas considérée comme définitive ;
- 3) qu'à la première occasion défavorable à la présence du camping (*par exemple : nécessité d'un investissement supplémentaire...*) ou favorable à son transfert vers un terrain non inondable et hors zone protégée comme devrait l'être le terrain actuel, ce transfert soit effectivement réalisé pour cette zone retrouve ses caractéristiques initiales ;
- 4) qu'à l'échéance, les 3,5 ha concernés soient introduits dans le périmètre du SAGE comme les cartes 39 page 43 et 41 page 55 montrent qu'il devrait l'être ; et, comme il est dit page 55 : « Nous précisons ici que le camping a été « détourné » de la délimitation des zones humides prioritaires du SAGE ».

La Fédération SEPANSO Landes, qui conteste le système de régularisation, est donc défavorable à la délivrance d'une autorisation unique pour l'aménagement d'un merlon de protection contre les inondations sur le pourtour du camping « La Clairière » à St Paul-en-Born

En vous remerciant pour l'attention que vous accorderez à nos observations, veuillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Georges CINGAL

Président Fédération SEPANSO 40



Alain CAULLET

Vice-Président Fédération SEPANSO 40